

les principes commerciaux de randstad canada.




randstad

principes.

partenaire talent.

Randstad est un leader mondial dans le domaine des ressources humaines, avec la vision de devenir l'entreprise de recrutement la plus équitable et la plus spécialisée au monde. En tant que partenaire spécialisé et à travers nos quatre expertises – Opérationnel, Professionnel, Digital et Entreprise – nous fournissons à nos clients la main-d'œuvre de haute qualité, diversifiée et agile dont ils ont besoin pour réussir dans un monde où les compétences se font rares. Nous accompagnons également les personnes de tous horizons pour leur permettre de décrocher des rôles porteurs de sens, de développer des compétences pertinentes et de s'épanouir dans un milieu de travail où ils trouvent à la fois un but et un sentiment d'appartenance.

À travers nos interactions quotidiennes avec les clients et les candidats, ainsi que notre dialogue continu avec les gouvernements, les employeurs et les organisations syndicales, notre ambition est de contribuer aux besoins sociétaux mondiaux en promouvant un marché du travail équitable, en favorisant l'équité au travail et en soutenant la transition écologique. Par la valeur que nous créons, nous nous engageons pour un avenir meilleur et plus durable pour tous.

Dans la poursuite de notre vision, Randstad reconnaît la nécessité d'agir toujours avec intégrité et de respecter les droits humains, conformément aux valeurs fondamentales de Randstad et à ses principes commerciaux.

Les valeurs fondamentales de Randstad
- [connaître, servir et faire confiance](#), la
[promotion simultanée de tous les intérêts](#)

[et viser la perfection](#) - nous guident à faire ce qui est bien. Nos principes commerciaux soutiennent ces valeurs fondamentales et garantissent que les besoins du monde dans lequel nous évoluons, ainsi que nos comportements professionnels et personnels, sont alignés et se renforcent mutuellement. Randstad reconnaît qu'elle est responsable de ses relations externes. Dans le cadre de ses interactions avec ses talents, clients, fournisseurs, et autres partenaires d'affaires, les principes commerciaux s'appliquent également et Randstad encourage un dialogue continu avec les intervenants du monde du travail.

Pour confirmer cette responsabilité, Randstad est signataire du [Pacte mondial des Nations Unies](#). Ainsi, elle respecte et appuie ses dix principes relatifs aux droits de l'homme, aux normes de travail et de l'environnement et à la lutte contre la corruption. Nous nous engageons à intégrer les principes du Pacte mondial à la stratégie, à la culture et aux opérations quotidiennes de Randstad. Par conséquent, les 10 principes font partie des principes commerciaux de l'entreprise.

Ces principes commerciaux représentent nos normes minimales, applicables à tous les représentants de Randstad, y compris nos employés, dirigeants et administrateurs ; personne n'est autorisé à les enfreindre. Certains de ces principes commerciaux sont détaillés dans des politiques et procédures Randstad distinctes, si nécessaire.

principes commerciaux.

connaître

Nous sommes des experts. Nous connaissons nos clients, talents, fournisseurs et autres partenaires d'affaires, et nous savons que ce sont souvent les détails qui comptent.

- | | |
|--|---|
| 1. Nous connaissons et respectons les principes internationaux des droits de l'homme, les politiques et procédures internes de Randstad, ainsi que les lois qui régissent nos activités. | lois relatives au délit d'initié et à l'abus de marché des actions ou valeurs mobilières de Randstad. |
| 2. Nous connaissons et nous respectons les lois sur la concurrence et les lois antitrust. | |
| 3. Nous connaissons et nous respectons les | 4. Nous confirmons que nos dossiers (y compris ceux qui contiennent des renseignements personnels) sont créés, collectés, utilisés, entreposés et détruits conformément à la loi, y compris la législation sur la protection des données. |

service

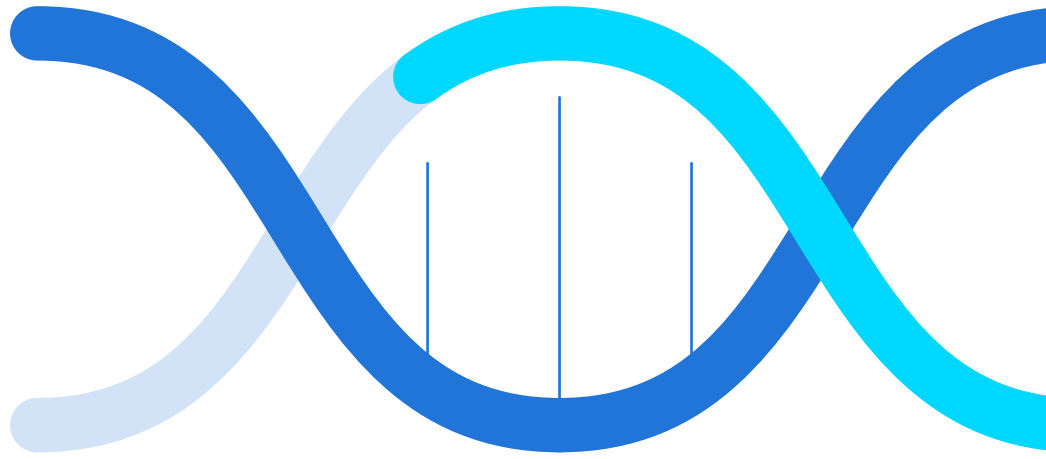
Nous réussissons grâce à notre excellent service, et nous dépassons les exigences de notre industrie.

- | | |
|--|--|
| 5. Nous exerçons nos activités de manière juste et éthique et nous évitons toute situation qui pourrait créer un conflit d'intérêts ou l'apparence d'un conflit entre les intérêts de Randstad et nos intérêts personnels. | indue ou l'apparence d'un comportement inapproprié. |
| 6. Nous n'offrons, ne payons et n'acceptons pas de pots-de-vin, ni quoi que ce soit de valeur qui pourrait créer une influence | 7. Nous n'offrons ni n'acceptons de cadeaux, d'invitations ou d'avantages de toute nature pouvant exercer une influence induite ou donner l'apparence d'un comportement inapproprié. |

faire confiance

Nous sommes respectueux. Nous accordons une grande importance à nos relations et nous traitons les gens avec considération.

- | | |
|---|---|
| 8. Nous traitons les autres équitablement, nous agissons avec soin et considération et nous respectons les droits de l'homme, et assurer des conditions de travail équitables. Nous valorisons le respect au travail et ne tolérons aucune forme de harcèlement ou de conduite abusive. | les renseignements confidentiels des autres. Nous traitons toutes les données personnelles de manière appropriée et légale, en respectant les droits et les intérêts de chaque individu. Nous nous engageons à utiliser l'IA de manière éthique et responsable. |
| 9. Nous respectons le droit à la vie privée, nous assurons que les renseignements confidentiels demeurent confidentiels, et n'utilisons pas de façon abusive | 10. Nous n'utilisons pas de façon abusive les biens de Randstad, y compris le matériel, les logiciels, les systèmes et les bases de données, à des fins personnelles. |



promotion simultanée de tous les intérêts

Nous regardons la situation d'ensemble, nous prenons notre responsabilité sociale très au sérieux, et nous nous engageons à être l'entreprise de talents la plus équitable et la plus spécialisée. Nos activités doivent toujours profiter à la société dans son ensemble.

11. Nous valorisons l'inclusion et le sentiment d'appartenance. Nous nous engageons à garantir l'égalité des chances et ne faisons aucune discrimination, y compris en raison de la race, de la couleur, de la religion, de l'ascendance, de l'origine nationale, de l'âge, du sexe (y compris la grossesse), de l'orientation sexuelle, de l'identité ou de l'expression de genre, de l'état matrimonial, du handicap, du statut d'ancien combattant, du service dans les forces armées, du statut de citoyenneté, des informations génétiques ou de tout autre statut protégé par la loi applicable.
12. Nous ne collaborons pas avec des personnes liées au terrorisme ou à toute autre activité criminelle, ou assujetti à des sanctions.
13. Nous ne parrainons ni ne faisons de contributions ou de dons à aucun candidat à une fonction publique ou privée, à des organisations internationales publiques, à des partis politiques ou à d'autres intérêts politiques, que ce soit au nom de Randstad ou pour son bénéfice, directement ou indirectement.

viser la perfection

Nous cherchons toujours à nous améliorer et à innover. Nous voulons satisfaire nos clients et talents, et cela se manifeste dans toutes nos actions. C'est ce qui nous donne une longueur d'avance sur la compétition.

14. Nous considérons la santé et la sécurité comme la priorité absolue de nos activités. Nous nous engageons à fournir et à maintenir un environnement de travail sain et sûr, et à promouvoir la santé mentale et le bien-être au travail. Cela inclut à la fois les représentants de Randstad et nos talents travaillant dans les locaux de nos clients.
15. Nous conservons et fournissons des contrats, conditions d'emploi, dossiers et renseignements financiers complets, justes, opportuns, exacts et compréhensibles.
16. Nous prenons en considération l'impact environnemental de notre entreprise, et nous tentons de le minimiser.

Toute personne qui soupçonne une violation de ces principes commerciaux peut utiliser la [Procédure de signalement des inconduites](#) pour faire part de leurs préoccupations à Randstad.

Si un employé ou un talent soupçonne une violation de ces principes commerciaux, ils devraient d'abord soulever leurs préoccupations auprès des voies de communication normales (locales), soit les lignes de gestion locales ou les contacts locaux, tels que RH, légal, des confidents, des bureaux de plaintes, le responsable intégrité local, etc. Les rapports à la direction sont habituellement le moyen de plus rapide et constituent la meilleure façon d'assurer un environnement de travail ouvert et sain dans l'ensemble du groupe Randstad.

Si les voies de communication habituelles sont inappropriées ou inefficaces, ou si la personne souhaitant signaler une situation se

sent mal à l'aise de faire part directement de ses préoccupations, elle peut utiliser la Ligne d'intégrité, conformément à la [Procédure de signalement des inconduites](#). Cette option devrait toutefois être considérée comme un dernier recours. Toutes les préoccupations soulevées en lien avec cette procédure seront traitées de manière confidentielle et avec la garantie que l'employé qui a déposé la plainte en toute bonne foi ne subira pas de représailles. Les signalements feront l'objet d'une enquête rapide et des mesures correctives seront prises si nécessaire pour résoudre les problèmes de manière satisfaisante. Bien que les signalements puissent également être soumis de manière anonyme, Randstad vous encourage à révéler votre identité afin de faciliter l'enquête.

Les détails de la procédure de signalement des inconduites et les coordonnées de la ligne d'intégrité de Randstad peuvent être trouvés sur randstad.ca.

les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies.

droits de la personne

1. les entreprises doivent soutenir et respecter la protection des droits de la personne proclamés au niveau international ; et
2. s'assurer qu'ils ne sont pas complices de violations des droits de l'homme.

travail

3. les entreprises doivent respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective ;
4. l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
5. l'abolition effective du travail des enfants ; et
6. l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

environnement

7. les entreprises devraient adopter une approche de précaution face aux défis environnementaux ;
8. prendre des initiatives pour promouvoir une plus grande responsabilité environnementale ; et
9. favoriser le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

lutte contre la corruption

10. les entreprises doivent lutter contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion et les pots-de-vin.

